

bulletin  
d'information  
du bureau  
confédéral

**SSI**

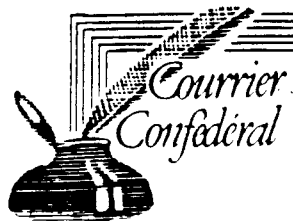
13 NOVEMBRE 89

13 NOV. 1989



**COURRIER CONFEDERAL**

Le droits à la retraite à 60 ans en péril	P. 2 - 3
Lettre adressée par H. KRASUCKI au Présidents et Secrétaires Généraux des Centrales Syndicales de la CEE	P. 4 - 6
Casser les arsenaux, cela ne va pas dans le sens du désarmement et de la paix.	P. 7 - 8
Congrès 1 % logement	P. 9 - 10
Propa : La syndicalisation ? Une démarche ! La comprendre pour la pratiquer.	P. 11
Sommaire V.O. SALAIRES	P. 12 A
C.C.E.O./Secteur "liaison et coopération" : enjeu stratégique des régions	P.13
Stage : questions syndicales posées par la bureautique	P. 14



## SANTE-PROTECTION SOCIALE

### ALERIE ! Le droit à la retraite à 60 ans est en péril.

Conquête importante des travailleurs en 1983, le droit à la retraite à 60 ans à taux plein est aujourd'hui remis en question. Il risque de disparaître si dans les jours qui viennent, nous n'organisons pas la mobilisation nécessaire des travailleurs actifs et retraités sur cette question.

Quelle est la situation ?

En 1983, au moment où le droit à la retraite à 60 ans sans abattement pour 37,5 années de cotisation était ouvert au niveau du régime général de Sécurité Sociale, s'est posée la nécessité de prendre une disposition identique en matière de retraites complémentaires. Celles-ci en effet avaient maintenu et continuent de maintenir, dans leur règlement le droit à la **retraite à 65 ans**.

Toute anticipation sur cet âge conduit à un **abattement définitif** de la pension. Par exemple pour une retraite complémentaire servie à 60 ans, l'**abattement est de 22 %**.

Afin d'éviter que les salariés qui entendaient bénéficier de leur droit nouvellement acquis au niveau de la Sécurité Sociale à leur 60ème anniversaire, ne se trouvent pas pénalisés par une amputation de leur retraite complémentaire, un accord intervint le 24 Janvier 1983 entre les Organisations Syndicales, le Patronat et le gouvernement. Le principe retenu visait à supprimer l'abattement et à trouver un financement de substitution.

Le dispositif retenu consistait en la mise en place d'un fonds transitoire de financement dénommé **Association pour la structure financière (ASF)** géré paritairement sous le contrôle de l'Etat.

Son rôle était double :

- d'une part rembourser aux Institutions de Retraites Complémentaires les allocations qu'elles seraient appelées à verser aux salariés "en garantie de ressource" entre leur 60ème et leur 65ème anniversaire. 350 000 personnes étaient alors concernées.

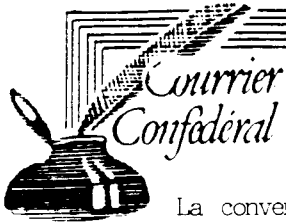
Antérieurement ces prestations étaient versées par le régime d'Assurance Chômage (UNEDIC et ASSEDIC).

- d'autre part, de rembourser aux Institutions de Retraites Complémentaires le supplément de dépenses que représente pour ces régimes le départ à la retraite à 60 ans dans les conditions définies ci-dessus.

Le financement de ce dispositif était assuré de deux manières :

1) Par les cotisations représentant le coût des garanties de ressources soit en valeur 1983 : 20 Milliards de Francs.

2) Par une quote-part de l'Etat de 10 Milliards à l'époque, devenue 13 Milliards en 1989.



La convention avait été signée pour une durée de 7 ans : 1er Avril 1983 - 31 Mars 1990. Depuis plusieurs mois, le Gouvernement persiste dans son refus de maintenir son engagement financier en la matière. Il confirme sa décision en éliminant du projet de budget pour 1990, tout engagement de l'Etat au-delà du 31 Mars 1990.

Parallèlement, le Patronat exprime son intention de voir remis en application de manière systématique, l'abattement de 22 % pour tout départ à 60 ans.

Ne pouvant supporter cette amputation importante de leur retraite, des travailleuses et des travailleurs seront contraints de reculer l'âge de leur départ.

Pour celles et ceux qui ont quitté la production et se retrouvent à leur 60<sup>ème</sup> anniversaire au chômage ou en pré-retraite, il n'y aura pas d'alternative possible. Ce sera la mise à la retraite automatique avec une pension brutalement amputée.

**Pour les uns comme pour les autres, ce sera la perte d'un droit important. Il faut agir en direction du gouvernement et du patronat.**

Face à cette situation, la riposte doit être immédiate et puissante. Elle doit s'exercer en direction du Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale, des Parlementaires qui vont être appelés à se déterminer face au budget qui leur est soumis.

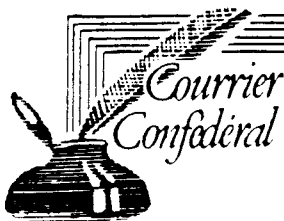
Qu'il s'agisse des salariés actifs, chômeurs, pré-retraités ou retraités, chacun est concerné à travers le maintien de ses droits actuels ou à venir dans un temps plus ou moins court.

Parallèlement, la pression doit aussi s'exercer en direction du patronat de manière à ce que très rapidement les entreprises prennent en charge les frais relatifs à l'ouverture du droit à la retraite à 60 ans sans abattement en Retraite Complémentaire, et pour revendiquer la possibilité pour les femmes et les hommes de partir à 55 ans avec une retraite pleine et entière, ainsi que le propose le 43<sup>ème</sup> Congrès.

L'apport d'un complément de ressources est pour les régimes complémentaires la condition incontournable de maintien de la retraite à 60 ans sans abattement.

Nous refusons que les salariés soient encore les payeurs. Le gouvernement dans un premier temps, le patronat en relais, doivent assurer la pérennité de ce droit à celles et ceux qui créent les richesses du pays.

Il convient, sans tarder, par des pétitions, tracts, délégations, d'agir massivement avec les Organisations C.G.T. Nous pouvons mettre en échec le projet de budget. C'est possible. C'est indispensable.



## Dpt. INTERNATIONAL

Concernant les initiatives prises par la C.E.S.  
pour la JOURNÉE D'ACTION DU 18 OCTOBRE 1989 A BRUXELLES

Henri KRASUCKI a adressé la lettre suivante aux Présidents et  
Secrétaires Généraux des Centrales Syndicales des pays de la CEE

""Cher Camarade,

Je tiens à t'informer -et par là ton organisation- comme je le fais pour tous nos collègues des centrales syndicales des 12 pays de la CEE, des initiatives adoptées par la CGT à l'occasion de l'initiative de la CES pour la journée du 18 octobre.

Bien que non membres de la CES malgré notre candidature toujours maintenue par nous, nous saluons cette initiative.

Elle fournit une occasion aux travailleurs et aux syndicats des 12 pays d'agir de façon convergente et ensemble pour leurs revendications respectives et leurs exigences sociales face aux conditions actuelles dans lesquelles se fait l'intégration dans la CEE.

Chaque direction de centrale syndicale sait bien qu'en France une action d'envergure n'est pas possible sans la CGT. Plutôt que de nous tenir à l'écart notre Commission Exécutive Confédérale a donc décidé de faire du 18 octobre une puissante journée d'actions diversifiées mais fortes dans tout le pays, aussi bien pour le secteur privé que le secteur public. La combativité revendicative qui se manifeste actuellement en France permet d'envisager un succès important de cette initiative.

Nous en avons informé toutes les centrales françaises et particulièrement F.O. et la CFDT qui sont membres de la CES en souhaitant que cette journée soit la plus unitaire possible comme le veulent les salariés de notre pays.

\*\*\*\*\*

Nous avons également décidé d'envoyer à Bruxelles une délégation significative représentant la diversité socio-professionnelle et régionale des adhérents et électeurs de la CGT, conduite par Louis VIANNET et Joannès GALLAND, Secrétaires de la CGT. Nous concevons cette délégation comme un geste amical et unitaire à l'égard de la CES et de l'ensemble des centrales qui en sont adhérentes.

Nous en avons informé Mathias HINTERSCHIED, Secrétaire Général de la CES, dès le 5 octobre avant de la rendre publique et nous lui avons fait part de notre disponibilité pour d'éventuelles concertations pour que cela soit fait de la meilleure façon, sans conditions préalables de notre part.

Nous avons reçu, en date du 10 octobre, une réponse négative du camarade HINTERSCHIED.

Nous avons du mal à le comprendre mais nous espérons que ce n'est pas le dernier mot de la question : il reste encore du temps pour trouver une solution réaliste et positive.

De toute façon notre décision en France même aura pour conséquence que ce jour-là, en écho à l'initiative de la CES, notre pays connaîtra une puissante action de masse, souvent unitaire pour des objectifs qui nous sont d'ailleurs très proches.

Tant mieux si l'on en fait autant ou mieux dans chacun des autres pays.

.../...

En ce qui concerne Bruxelles, nous n'avons évidemment pas l'intention de troubler le rassemblement décidé par la CES, ni de nous y imposer puisque l'on nous répond que notre présence n'y est pas désirée.

Mais personne ne s'étonnera qu'ayant décidé de manifester notre présence ce jour-là nous le fassions à notre manière, d'une autre façon et à un autre endroit que le rassemblement de la CES. C'est notre droit.

Nous mettons au point cette présence de telle sorte qu'elle ne puisse pas être interprétée comme s'opposant à votre rassemblement, ni rivalisant avec lui : nous voulons uniquement exprimer notre existence, notre position et notre volonté unitaire patiente mais résolue.

Il reste encore quelques jours pour voir comment il peut être possible, en toute loyauté, de tenir compte de cette situation et de trouver une forme appropriée pour établir un "pont" amical et de respect mutuel ce jour-là à Bruxelles.

C'est dans ce sens que nous répondons à Mathias HINTERSCHIED.

Il est naturel que j'en informe toutes les centrales affiliées à la CES puisque c'est en leur nom que nous a été adressée cette première réponse que nous pensons regrettable et inadéquate mais non définitive.

Je souhaite au nom de la CGT toute entière que le bon sens, le réalisme et l'esprit unitaire permettent de franchir un pas non négligeable. Sans aucune vanité nationale, il n'est pas raisonnable d'écarter la masse des travailleurs français de l'action commune ou convergente nécessaire dans l'ensemble de la CEE. Et il est vain de penser avoir leur concours sans la centrale syndicale à laquelle il font massivement confiance pour animer leur action revendicative. Personne ne peut, de l'extérieur, changer les réalités syndicales et sociales en France pas plus que dans aucun autre pays.

Je te prie de recevoir, Cher Camarade,.....""""

\* | \* | \* | \* | \*

**Extraits de l'interview de Henri KRASUCKI**  
**au journal "LE FIGARO" du 11 octobre 1989**

**Question** : Vous venez d'évoquer les conséquences que peut entraîner l'intégration européenne. On peut imaginer que les salariés français ne seront pas les seuls à être touchés par cette évolution. Considérez-vous cependant qu'il existe des convergences entre les revendications des différents salariés européens ?

**Henri KRASUCKI** : Il y a des convergences de fait par la force des choses. L'Europe devient de plus en plus concrète dès lors qu'il y a des décisions politiques et des échéances. Derrière les grandes formules sur l'Europe, c'est l'alignement par le bas. Plus les pays sont évolués et plus les salariés ont à perdre. Aussi ne faut-il pas s'étonner de réactions semblables. Les postiers de RFA ne font pas autre chose que les postiers de France et pour les mêmes objectifs. Les infirmières de Grande-Bretagne et les infirmières de France font la même chose pour les mêmes raisons.

On nous parle de l'Europe sociale mais ce sont des formules. Les déclarations "verbales" pour nous ou pour les syndicalistes des pays voisins ne peuvent pas faire illusion. Autre chose est des garanties juridiques donc contraignantes, qui assurent un minimum le plus élevé possible, et garantissent en même temps tout ce qui est supérieur à ce minimum dans chacun des pays où existent

.../...

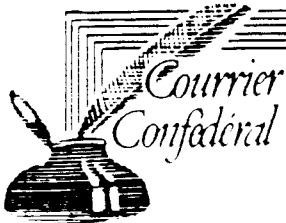
déjà des garanties plus élevées. Cela c'est un objectif valable et réaliste. Le DGB de RFA, les TUC britanniques et les autres demandent la même chose, il y a une base essentielle de rapprochement.

**Question** : Bien que vous n'apparteniez pas à la Confédération Européenne des Syndicats, est-ce la raison pour laquelle vous vous associez à la journée d'action qu'elle organise le 18 octobre ?

**Henri KRASUCKI** : Oui. Nous n'allons pas en rester à des considérations mesquines et subalternes. Pour une fois qu'une initiative d'action collective dans les 12 pays est prise, il faut qu'elle réussisse. Or, imaginer qu'elle puisse être forte en France sans la CGT n'a pas de sens. Plutôt que de nous singulariser en nous retirant sous notre tente, nous avons décidé de réagir de façon positive donc combative, style CGT unitaire.

Par notre initiative, en France, au lieu d'une journée aussi plate que l'envisageaient la CFDT et FO, membres de la CES, le 18 octobre sera une journée forte, avec des actions diversifiées mais souvent de grande dimension. Nous les souhaitons les plus unitaires possible. Nous l'avons proposé aux autres centrales françaises. Nous en avons informé toutes les centrales des 12 pays et la Confédération Européenne des Syndicats.

En concordance avec cet état d'esprit, une délégation marquante et amicale de la CGT sera présente au rassemblement de Bruxelles. Dans la CEE comme en France, le besoin d'action rapproche et fait reculer les barrières."



## PAIX et DESARMEMENT

### ***Casser les arsenaux, cela ne va pas dans dans le sens du Désarmement et de la Paix.***

Voici des informations récentes à méditer en matière de détente internationale.

*" L'URSS va retirer ses sous-marins nucléaires dans la Baltique. Elle rallie la proposition finlandaise d'une dénucléarisation de l'Europe du Nord. Le Gouvernement français y est défavorable. Il vient de faire procéder à deux nouveaux tirs nucléaires à MURUROA. Coût : l'équivalent de 1.500 Frs de "rallonge" pour 700.000 Smicards.*

*" La loi de programmation militaire pour les 4 ans à venir prévoit un arsenal nucléaire :*

*. 2 fois plus meurtrier qu'aujourd'hui,  
. elle coûtera 1 milliard de centimes par heure aux citoyens français !*

Les projets de loi de la réforme du GIAT (Groupement Industriel des Armements Terrestres) et du budget de la Défense Nationale vont être examinés par les Parlementaires en Novembre. Ces projets ne vont nullement dans le sens de l'indépendance et de la sécurité du Pays.

#### ***De quoi s'agit-il ?***

Il s'agit de transformer les arsenaux d'Etat en établissement "ouvert" aux capitaux privés comme c'est déjà le cas dans tous les autres Etats de la CEE, par ailleurs membres de l'OTAN.

Cette offensive se mène conjointement dans le cadre de l'intégration européenne politique et militaire. La RFA et les firmes allemandes auraient le leadership pour les armes conventionnelles, la France mettrait dans la corbeille supranationale sa force nucléaire. C'est ce que confirme le Chef d'Etat Major des Armées dans MATCH. Notre "force de frappe" est le garant de l'équilibre de l'Europe, affirme-t-il..

Le changement de statut des arsenaux de la Défense Nationale ouvrirait ainsi la voie à un processus de privatisation et à une hécatombe d'emplois. C'est inacceptable.

Et le Ministre de la Défense songe déjà, pour cette "nouvelle société" de faire appel au PDG d'une filiale PSA, proche collaborateur de CALVET. Tout un symbole !

Contrairement à ce que l'on peut imaginer, la casse des arsenaux ne signifie pas moins de fabrication d'armes.

Les arsenaux et les établissements d'Etat sont actuellement sous la tutelle du Gouvernement et du Parlement. Ce n'est pas le cas des " marchands et fabricants de canons " pour qui la notion de Défense Nationale a peu de signification. Ce qui compte, c'est le profit, donc la course aux armements.

Brader les arsenaux, les statuts des salariés qui y travaillent, c'est mettre en cause une politique de défense nationale garantissant l'indépendance de la France et ses choix en matière de désarmement et d'alliances

Les travailleurs de l'Etat sont évidemment en première ligne pour leur emploi, leurs acquis, leur statut, mais leur bataille porte plus loin.

Elle concerne tous les salariés.

### ***Voilà pourquoi nous devons exiger :***

La nationalisation de l'ensemble des industries d'armement pour mettre un terme aux marchés douteux et aux spéculations dans la fabrication et la vente des armes,

que la fabrication et la vente des armes soit sous le contrôle effectif du Parlement pour garantir l'indépendance nationale mais aussi la Paix.

que soit mis fin à l'achat d'armes à l'étranger alors que le potentiel des arsenaux doit être pleinement utilisé pour les besoins de la Défense Nationale.

Défendre notre pays et sa souveraineté n'est pas contradictoire avec notre volonté de travailler concrètement au désarmement et à la paix dans le Monde.

Dans ce domaine aussi, il faut s'attaquer à la logique du profit financier et à la loi du Capital.

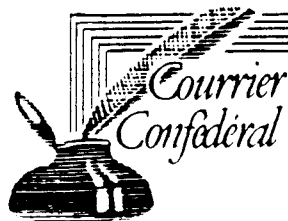
- oOo -

***Faites nous connaître vos initiatives en matière de PAIX et de DESARMEMENT dans la dernière période (loi de programmation militaire, essais nucléaires, réforme des arsenaux de la Défense Nationale, semaine du désarmement de l'ONU (21/28 Octobre) .....)***

***Adressez vos informations à Jacques OBRIET  
Secteur Paix et Désarmement  
C.G.T. - 263, rue de Paix - 93516 - MONTREUIL Cédex -***

---

---



# LOGEMENT

## CONGRES 1 % LOGEMENT

ETAT, CNPF ET TOUTES LES CONFEDERATIONS ONT SIGNE UNE CONVENTION. LA CGT, SEULE, NE L'A PAS FAIT. VOICI SA POSITION DEVELOPPEE LORS DU CONGRES 1 % LOGEMENT :

Madame, Monsieur,

### LE CHOIX EST CLAIR --

Ou bien l'efficacité et la vraie solidarité : 1 % intégral sous le contrôle des salariés pour répondre aux besoins de logement de tous les salariés ...

Ou bien le recul et la fausse solidarité : nouvelle amputation (-8% des sommes recueillies) précarité et assistantat généralisés et financés par les salariés, une fois de plus les profits sont épargnés...

Moment fort pour les instances du 1 % (réduit à 0,65 %) ce congrès s'inscrit dans le contexte plus global de la politique du logement. Nous sommes à un tournant. Au-delà des déclarations officielles sur la priorité au logement social, sur la nécessité de modérer les hausses de loyer, sur les nouvelles solidarités ou le logement des populations défavorisées, **jamais la charge logement n'a été aussi insupportable** pour les salariés, les chômeurs, les retraités.

Les besoins sont immenses. La réponse est insignifiante. Pouvoir accéder à un logement de qualité, pouvoir s'y maintenir devient une prouesse. Cela vaut pour les grandes agglomérations comme pour les petites. Le logement est une marchandise que la "liberté du marché" fait dédidément payer très très cher aux salariés et à leurs familles.

Cette situation n'est pas fatale. Elle a des causes. Il ne faut pas se tromper. Les mécanismes des Lois Barre et Méhaignerie sont bien en place. La spéculation foncière et immobilière, les frais parasites, le désengagement financier de l'Etat des aides à la pierre, l'explosion des aides personnelles, l'opacité des circuits financiers sont à la base de cette situation accablante. **L'argent ne manque pas, loin s'en faut, dans notre pays.**

Dans le domaine du logement, comme au niveau des salaires, de la formation, de l'emploi, des conditions de vie, du cadre de vie en définitive, c'est un véritable gâchis. Les profits augmentent, les placement spéculatifs rapportent gros, cependant que le pillage des ressources provenant de l'effort des salariés s'accélère dangereusement.

Quand on veut noyer son chien ...

C'est le cas du 1 % logement, véritable salaire différé dont l'efficacité sociale devient critique, transformé au fil des "réformes" en os à ronger, rogné au fil des ans.

1953 : 1 % - 1974 : 1 % dont 0,20 prioritaire - 1978 : 0,90 % dont 0,10 prioritaire - 1986 : 0,77 %  
- 1988 : 0,72 % - 1989 : 0,65 % - 1990 : ???

**LES PROPOSITIONS DE LA C.G.T. :**

- La C.G.T. revendique le retour au 1 % intégral pour toutes les entreprises du secteur privé et public sans discrimination entre salariés selon la taille de l'entreprise ou leur nationalité.
- La gestion de ce 1 % revient aux salariés qui le génèrent dans les entreprises par leur travail et doit être placée sous le contrôle des salariés eux-mêmes.

**POUR CELA LA C.G.T. REVENDIQUE :**

\* Le droit pour les C.E. et leurs Commissions Logement de décider de l'affectation aux collecteurs et organismes contribuant au logement.

\* La gestion démocratique des organismes 1 % dont les Conseils d'Administration devraient être composés sur la base de 2/3 représentants des salariés à la proportionnelle de l'influence de chaque centrale syndicale et de 1/3 de représentants du patronat.

Une réforme fondamentale s'impose donc. Sinon l'on continuera dans la mauvaise voie : financierisation accrue du 0,65 %, amputations nouvelles, détournements de sa mission et extinction en définitive, avec toutes ses conséquences, dans une Europe où nous sommes les seuls à disposer de cette originalité. Sans réforme ambitieuse répondant aux besoins évolutifs de tous les salariés, nous allons vers une dérive des financements vers l'assistanat, accompagnant le marché.

oOo

Aucun syndicaliste soucieux de la défense des intérêts des salariés, des chômeurs, des précaires, ne devrait cautionner la Convention concoctée par le CNPF et l'Etat. Cette Convention consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paul. Le patronat, responsable du chômage et de la précarité, verse une "obole" (autant de moins pour les salariés ...) dans la sébille tendue par le Gouvernement qui, après les TUC et SIVP pérennise la précarité avec les C.R.E. et C.E.S. ... Il s'agit d'un véritable détournement de fonds. Le salaire différé ne leur appartient pas.

Pendant que les effets des Lois Barre et Méhaignerie, non abrogées contrairement à toutes les promesses, continuent de gangréner le financement du logement en alimentant les profits, le 1 % en vient maintenant à prendre sur lui davantage les surcharges foncières ...

Aujourd'hui et demain, nous serons présents dans les luttes pour le logement de qualité, présents à l'entreprise avec les salariés et dans toutes les instances traitant ces questions.

Une seule motivation nous anime : **défendre notre 1 % et le droit au logement pour tous.**

Paris, le 25 Octobre 1985.

A N O T E R

"Lutter, faire grandir le mouvement social en construction dans le pays c'est, obligatoirement, se poser la question de la vie et, donc, du renforcement de la CGT".

- 43 ème Congrès -

LA SYNDICALISATION ?
----------------------

UNE DEMARCHE !

La **comprendre**  
pour  
la **pratiquer**.

PROPA n° 66 : le 43 ème Congrès - La pratique et la démarche du Congrès ; l'adresse aux salariés, mode d'emploi.

PROPA n° 67 : Le syndiqué - Le syndiqué et les revendications ; le syndiqué et l'organisation ; le syndiqué et les idées.

PROPA n° 68 : Le Syndicat - Son Congrès, ses campagnes revendicatives, sa façon d'évaluer le rapport des forces, la démocratie, son environnement ; son influence ; son renforcement ; ses valeurs.

PROPA n° 69 : L'adhésion - (à paraître).

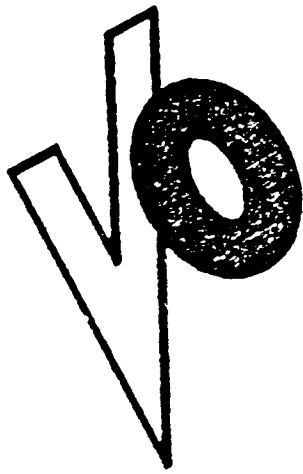
CASSETTE VIDEO : Seul ou syndiqué ? 10 minutes sur le thème de l'adhésion, son histoire, son actualité, son efficacité.  
(Cette émission a été diffusée sur A2. le SAMEDI 4 NOVEMBRE 1989).

SE LES PROCURER - S'ABONNER -

La CASSETTE : 200 F  
Le "PROPA" : 40 F

Abonnement PROPA (6 numéros par an : 200 F)

S'adresser au Secteur "PROPAGANDE" : 48.51.84.77.



## **SOMMAIRE**

### **V.O SALAIRES 1989**

n° 2359 du 13 novembre 1989

## **CE QUI NE PEUT PLUS DURER**

### **I - CHIFFRES : EN DIRECT DES ENTREPRISES**

Les salaires et les politiques salariales par branches :

(Agro-Alimentaire, Banques, Chimie, Construction, Métallurgie, Textile, Transports).

### **II - 1989, SALAIRES A LA UNE**

- Un an d'actualité salaires.
- Les habits neufs de l'austérité.
- Augmentez nos salaires !

### **III - CHIFFRES :**

Les salaires dans **le secteur public** :

(Fonction Publique, EDF-GDF, Santé, SNCF, Travailleurs de l'Etat, Sous-Sol, PTT).

**Délai des commandes téléphoniques Mardi 7 novembre 1989.**



ENJEU STRATEGIQUE DES REGIONS

Rectificatif

Dans le Courrier Confédéral n°849 daté du 18 octobre 1989, nous annonçons la tenue d'une session "Régions" du 10 au 16 décembre 1989.

Des raisons matérielles nous contraignent à modifier la date de ce stage qui se déroulera :

**du 19 au 24 février 1990  
toujours en collaboration avec l'ISST  
de Sceaux**

Nous rappelons que la session s'adresse :

- aux responsables des comités régionaux
- aux membres des CESR.

---

FICHE DE CANDIDATURE

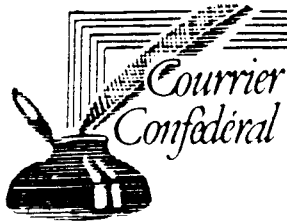
Nom .....

Prénom .....

Adresse ..

Responsabilités syndicales .....

A retourner au C.C.E.O. Merci


**C. C. E. O.**

# QUESTIONS SYNDICALES POSEES PAR LA BUREAUTIQUE

## Stage organisé à Courcelle du 10 au 16 décembre 1989

Depuis quelques années déjà, le C.C.E.O. organise une formation syndicale générale aux nouvelles technologies. Il s'agit d'une formation à contenu politique dont l'objet est de permettre aux militants de mesurer les impacts socio-économiques des changements technologiques en cours et à venir.

Dans le prolongement de cette expérience, le C.C.E.O. organise une session de formation d'une durée d'une semaine autour du thème particulier de la bureautique.

Cette formation concerne le plus large éventail de branches professionnelles tant il est vrai que les techniques de la bureautique concernent un nombre croissant de domaines d'activités.

Il est souhaité que les stagiaires aient le niveau moyen de la F.S.G., les candidatures sont à adresser rapidement au C.C.E.O.

Séjours et transports sont pris en charge par le C.C.E.O., des bourses pour perte de salaire peuvent, sous certaines conditions, être attribuées.

### 1. Le progrès scientifique et technique et le mouvement du capital.

— Analyse économique et historique du développement des forces productives et des rapports de production.

— Méthodes : exposé, étude de documents et discussion.

### 2. Les techniques de la bureautique.

— Initiation aux différentes techniques regroupées sous le vocable « bureautique » : traitement de texte, fichiers, télématique-vidéotext, P.A.O., etc.

— Méthodes : exposés, films, démonstration et utilisation de divers matériels.

### 3. Mutations technologiques et contenu du travail.

— Incidences du changement technique sur les méthodes et l'organisation du travail (y compris questions de la formation, des qualifications).

— Méthodes : exposé, étude de documents, discussion.

### 4. L'emploi et l'amélioration de l'outil de production.

— Conséquences sur l'emploi de l'introduction des technologies nouvelles.

— Méthodes : exposé, étude et travaux sur documents, mise en commun.

### 5. Techniques nouvelles et conditions de travail.

— Vue d'ensemble, temps de travail, problèmes de santé, etc. Etude d'un cas : le travail sur les terminaux à écran cathodique.

— Méthodes : exposé, film, étude et travaux sur documents, mise en commun.

### 6. Intervention des salariés et rôle de l'organisation syndicale.

— Propositions de la C.G.T. pour favoriser l'expression des salariés, garantir des droits aux organisations syndicales, aux C.E.

— Exposé, étude et discussion.

### BICHE DE CANDIDATURE

A adresser au Secteur confédéral concerné  
ou au C.C.E.O. de la C.G.T.

Nom : .....

Prenom : .....

Adresse où vous désirez recevoir votre convocation :  
.....  
.....  
.....

Votre fédération : .....

Votre U.D. : .....

Votre principale responsabilité actuelle : .....

Vos responsabilités spécifiques : .....

Etes-vous permanent : OUI  NON

Téléphone où l'on peut vous joindre : .....

Domicile  Syndicat  Professionnel

Pour le stage : .....

Organisé par le secteur : .....

Du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 19 \_\_\_\_ au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 19 \_\_\_\_

Vous avez suivi un stage de :

Niveau de base  en 19 \_\_\_\_

Niveau moyen  en 19 \_\_\_\_

Niveau Supérieur  en 19 \_\_\_\_

Votre formation spécialisée : .....

Niveau ..... en 19 \_\_\_\_

Niveau ..... en 19 \_\_\_\_

Visa nécessaire du responsable à l'éducation de votre U.D. ou de votre fédération :